

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00395

PARTENARIAT ENTRE L'EPORA ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONVENTION D'OBJECTIFS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160613-D20160039510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

PARTENARIAT ENTRE L'EPORA ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONVENTION D'OBJECTIFS

L'EPORA a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement et plus particulièrement la reconversion des friches industrielles et des emprises militaires, la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords, et à contribuer plus généralement à l'aménagement du territoire.

L'intervention de l'EPORA au bénéfice des collectivités de son périmètre d'intervention est précisée dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) pour la période 2015-2020.

Son intervention se situe par nature en amont des projets des collectivités. Elle est destinée à les accompagner dans la réalisation de leurs projets dès lors qu'ils se situent dans les finalités, priorités du PPI de l'EPORA et que ces projets répondent aux enjeux d'intérêt collectif (cohérence avec les grandes orientations de planification en vigueur, les objectifs des politiques publiques tels que le PLH....).

Dans ce contexte, le PPI de l'EPORA, acté en décembre 2014, fixe les priorités selon quatre axes d'intervention déclinés par territoire en fonction de leurs problématiques :

- développement des activités économiques et recyclage des friches industrielles ;
- recomposition urbaine et habitat ;
- contribution aux grands projets structurants ;
- participation à la préservation des zones agricoles et des espaces sensibles.

Il instaure également, en lieu et place de la décote foncière, le mécanisme de minoration foncière basée sur le déficit foncier prévisionnel de l'opération et redéfinit le cadre conventionnel avec les communes (conventions de veille et d'étude, conventions opérationnelles) et les EPCI (convention- cadre dite « convention d'objectifs ») pour exercer son action foncière auprès des collectivités.

La convention d'objectifs que propose l'EPORA à Saint-Etienne Métropole a pour objet de faciliter le recours par la communauté urbaine et les communes de son territoire (hors ville de Saint-Etienne) aux nouveaux dispositifs d'intervention, d'en préciser les conditions, le cadre financier prévisionnel (volume d'activité prévisionnel de 32 M€ sur 6 ans auquel se rajoutent les capacités financières de l'EPORA pour la ville de Saint-Etienne et l'EPASE).

Elle indique, par ailleurs, les nouvelles modalités d'intervention de l'EPORA dans l'équilibre des projets. La prise en charge du déficit foncier d'une opération ne pourra être consentie que pour des projets cohérents avec les 4 axes de priorités de l'EPORA et les stratégies urbaines, les documents d'urbanisme locaux, et pour lesquels les collectivités compétentes ne peuvent supporter seules le déficit foncier des opérations. Le montant pouvant être pris

en charge par l'EPORA correspondra à une part comprise entre 20 et 50 % du déficit foncier prévisionnel de l'opération sans que celle-ci excède le montant des travaux de libération du foncier (travaux de proto aménagement). Sur délibération du conseil d'Administration de l'EPORA, pour des situations exceptionnelles dûment motivées, il pourra être dérogé aux deux conditions précédentes.

Enfin, cette convention d'objectifs précise la gouvernance particulièrement importante pour Saint-Etienne Métropole en termes de suivi de l'activité foncière sur son territoire et de mesure de la cohérence au regard des politiques publiques qu'elle conduit. A ce titre, Saint-Etienne Métropole sera signataire de toutes les conventions avec les communes ou les autres partenaires de l'EPORA (bailleurs sociaux....).

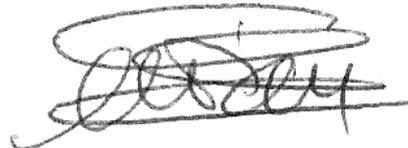
Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **valide la convention d'objectifs avec l'EPORA,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer la convention d'objectifs.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU